

Le présent Engagement de sécurité s'applique à toute personne qui entre dans le Gîte. Le fait d'entrer dans le gîte suppose une adhésion de fait à cet engagement. Tout manquement à ce règlement sera facturé et/ou retenu sur la caution

ENGAGEMENT SECURITE

Le locataire :

- affirme organiser, sous sa responsabilité, un événement ou y séjourner pour des vacances ou dans le cadre professionnel.
- s'engage à assurer la surveillance des locaux durant l'intégralité de la période correspondant au contrat de location.
- s'engage à ne pas faire entrer simultanément plus de 39 personnes dans le Gîte et dans les locaux à sommeil du Gîte.
- reconnaît avoir été informé et formé :
 - ❖ de l'emplacement : extincteurs, exutoires, détecteurs de fumées, alarme SSI Sécurité Incendie, dispositif de coupure générale, issues de secours, BAES
 - ❖ de l'interdiction d'utiliser la cheminée
- s'engage à ne pas utiliser de prises multiples ou de rallonges électriques (à l'exception des prises multiples avec interrupteur lumineux), d'appareil de chauffages ou de cuissons portatifs, de fumigène, et de tout appareillage ne respectant pas les normes.
- s'assure à ce qu'aucun objet ne vienne entraver le passage devant les issues de secours, ni ne gêne le fonctionnement des fermes-portes des locaux à sommeil.
- s'engage à respecter l'ensemble des consignes de sécurité.

Il est formellement interdit de fumer dans les locaux.

En cas de déclenchement de l'alarme incendie, vérifiez sans délai l'élément à l'origine du déclenchement. S'il s'agit d'un feu, de fumées suspectes ou tout autre événement anormal : **Faites évacuer**

Attaquer le foyer à l'aide des extincteurs

Avertir le responsable du gîte

Avertir les pompiers (18)

CAS PARTICULIER pour l'organisateur d'accueils collectifs de mineurs :

- Une visite détaillée du site sera effectuée avec l'équipe d'animation, au plus tard à la prise des clés, avec prise de connaissance de tous les points de sécurité et de la manipulation des extincteurs ;
- Le locataire s'engage à effectuer le jour de son arrivée un exercice d'évacuation des locaux (ces exercices seront portés sur le registre de sécurité) ;
- Les consignes de sécurité seront données aux animateurs mais aussi aux mineurs.

REGLEMENT INTERIEUR

NON-RESPECT DU REGLEMENT

En cas de non-respect du règlement intérieur, les responsables du Gîte de groupe d'Avrillé-les-Ponceaux sont autorisés à mettre l'utilisateur en demeure de s'y conformer. Lors d'infractions sérieuses, il est en droit de résilier le contrat de location, en droit d'expulser les auteurs individuellement ou le groupe dans son ensemble, et de demander l'aide des forces de police.

UTILISATION DES LIEUX

- Utilisation du Gîte de manière paisible et en bon usage
- Un inventaire est à contrôler par vos soins le jour de votre arrivée/départ.
- Literie, couvertures, oreillers, vaisselles... restent à l'intérieur du Gîte.

ENFANTS et SALLE DE JEUX

Les enfants doivent être sous la surveillance de leurs parents. Veiller à ce que les enfants jouent dans un bruit acceptable pour tous. Nous signaler tout jeu ou jouet endommagé afin qu'il ne blesse personne. JOUER DEHORS : Jeux de ballons et jeux bruyants interdits sur la terrasse et dans la rue. Utilisez le terrain municipal derrière la mairie ou l'ancien terrain de foot à 450m (Direction Hommes). Comme à maison : JE PRENDS > JE JOUE > JE RANGE

ENTRETIEN ET NETTOYAGE

Les locataires devront laisser les lieux dans un état de propreté irréprochable :

- Poubelles vidées et nettoyées (chambres, cuisine, sanitaires ...)
- Réfrigérateurs et congélateurs vidés et nettoyés

- Salles d'eau propres : WC, douches, toilettes... (cheveux, poils...)
- Cuisine propres et rangée : vaisselle, four, éviers, façades et intérieurs
- Sols et murs de toutes les pièces à nettoyer
- Chambres propres : sous les lits...
- Rassembler les draps housses et taies, etc dans la lingerie, les alèses restent sur les lits et les couvertures doivent être repliées.
- Nettoyer correctement les tables (à ranger) et les chaises (à empiler)
- Produits et outils d'entretien sont à votre disposition.

Vous vous engagez à rendre le logement aussi propre qu'à votre arrivée. Nous constatons fréquemment que les locataires ayant fait le choix de faire le ménage eux-mêmes, ne respectent pas les consignes, par conséquent nous devons refaire le ménage à leur départ. Aussi, nous nous gardons le droit de facturer le forfait ménage si le gîte n'est pas rendu dans l'état de propreté demandé.

TRI DES DECHETS

Évacuer l'ensemble des ordures ménagères en respectant scrupuleusement les instructions de tri sélectif :

- les déchets verres et papiers devront être portés dans les collecteurs à côté du Jeu de Boule de Fort (Direction Langeais)
- les déchets divers et emballages sont à déposer dans les bacs du village (Direction Gizeux)

VOISINAGE ET BRUIT

Pour des raisons évidentes de respect des habitants du village, nous vous demandons de faire preuve de bon sens et de respect. Le calme doit être maintenu entre 22h et 8h. Vous pouvez louer la salle des fêtes pour diffuser de la musique amplifiée (DJ & sono) qui est interdite de diffusion dans le gîte. Les soirées étudiantes sont interdites ainsi que les soirées trop bruyantes et trop arrosées. Tout manquement aux règles générales de voisinage et d'ordre public sera facturé et/ou retenu sur la caution aux fins de dédommagements. Respectons la tranquillité du voisinage de jour comme de nuit.

MODALITES DE RETENUE ET DE RESTITUTION DE LA CAUTION

La caution sera restituée dans les 7 jours suivant le départ et pourra être retenue partiellement/entièrement à l'appréciation des propriétaires du Gîte

DEGRADATION ET VOLS

Tout vol de matériel ou dégradation même minime (murs, sols, meubles, plomberie, vaisselle ...) sera facturé ou retenu sur la caution.

DECORATION

Les clous / punaises / rubans adhésifs / patafix / traces de doigts sales sur les murs sont interdits dans TOUT le gîte. Votre AFFICHAGE / DECORATION ne doit pas abîmer les murs et portes. La remise en état, même minime, est à vos frais. Dans la salle à manger et le salon, des crochets sont prévus pour suspendre votre décoration. Des POST-IT se trouvent dans le tiroir du meuble d'entrée.

EAU/ELECTRICITE/EQUIPEMENTS

Vous engagez à faire un usage normal et raisonnable des équipements (électroménager, multimédia, cuisine, etc.) mis à votre disposition ainsi que des moyens de confort (chauffage, eau..)

WIFI

Vous êtes responsable légalement de l'utilisation de l'accès internet mis à votre disposition pendant votre séjour.

CHAMBRES

Votre chambre n'est pas un lieu de repas, mais de repos : merci de jeter vos déchets à la poubelle (et pas sous les matelas ni les lits > nous vérifierons...) Chaque chambre possède sa clé (clé facturée 15€ si perdue ou volée)

ANIMAUX

L'animal de compagnie ne reste pas seul dans le gîte, il est interdit d'accès à l'étage et dans les chambres | Le locataire n'utilisera pas les couettes ou couvertures du gîte pour l'installation de son animal de compagnie | En fin de séjour, ramasser les déjections de son animal sur la terrasse et le trottoir | Laisser le gîte propre avec une attention particulière à la présence de poils afin de ne pas laisser de traces pour les futurs vacanciers susceptibles d'être allergiques | Le locataire reste responsable de son animal et des éventuels troubles causés | La location peut être résiliée en raison des aboiements excessifs ou de dégradations des lieux | Les chiens de 1ère catégorie ne sont pas admis dans ce gîte | Caution débitée intégralement en cas de non respect de ces consignes.